

Concours



photo & dessin

Autorisation pour publication de photographie



FARGES-
EN-SEPTAINE

Les auteurs des photos autorisent la commission Animation de la Mairie de Farges-en-Septaine organisatrice du concours à diffuser des photos et dessins envoyés sur le site internet , magazine municipal, panneaux d'affichage,...

Les auteurs des photos devront obtenir toutes les autorisations nécessaires en ce qui concerne les personnes photographiées. La commission Animation ne pourra être tenue responsable en cas de contestation ou de litige.

La présente autorisation doit être jointe aux photos envoyées

Je soussigné (e)

Demeurant à

Donne par la présente autorisation à : (nom du photographe)

De diffuser les photos réalisées par lui-même me mettant en scène

Et/ou

Agissant en qualité de

Père

Mère

représentant légal

lui donne l'autorisation de diffuser les photos des personnes photographiées suivantes :

Nom et Prénom

Nom et Prénom

Nom et Prénom

Il est entendu que ces photographies

- Pourront être montrées lors d'expositions publiques et/ou de publications (site internet, panneau d'affichage, magazine municipal...)

Les éventuels commentaires et légendes accompagnant ces photographies respecteront l'anonymat des personnes et ne porteront nullement atteinte à leurs dignités et réputations.

La présente autorisation est donnée à titre gracieux.

Date :

Signature

Précédée de la mention manuscrite

« Lu et approuvé »